



Communiqué de presse
01 mars 2018

Lancement du PASS : 1^{er} dispositif national de proximité pour prendre en charge la santé des soignants.

A l'heure où la souffrance des soignants devient un problème de santé publique qui concerne la santé des patients, Le PASS, « Programme Aide Solidarité Soignant » sera lancé le samedi 10 mars prochain à la Clinique Belle Rive d'Avignon : il constitue le 1^{er} dispositif national de proximité pour la santé et l'équilibre professionnel des soignants.

10 mars 2018 : Lancement officiel du PASS à la Clinique Belle Rive

Développé en lien étroit avec le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM), par 7 associations et structures historiques d'aide aux soignants, Le PASS sera officialisé en présence des représentants des principales institutions : le Dr Patrick Bouet - Président du CNOM, Patrick Chamboredon – Président de l'Ordre national des Infirmiers, le Dr Lardenois, Président de la CARMF, le Pr Laurent Schmitt, président de la CRSA Occitanie, des représentants de l'Etat (Ministère de la Santé, ARS Occitanie et Grande Aquitaine).

Le PASS, comment ça marche en 4 étapes

LE PASS propose à tous les soignants en difficulté un accès de proximité à une réponse globale d'accompagnement :

1. Lorsqu'il est en difficulté, le soignant peut composer un numéro de téléphone gratuit et confidentiel où il est accueilli et écouté 24h/24 et 7j/7 (0800 800 854)
2. A l'issue de ce premier contact, il est orienté vers l'association intervenant dans sa région.
3. Il lui est alors proposé un programme d'accompagnement et une orientation spécifique assurés par des ressources locales suivant l'expertise nécessaire : médecin du travail ; médecin spécialiste ; juriste ; établissement hospitalier spécialisé, Commission d'entraide du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins...
4. Chaque accompagnement est suivi et fait l'objet d'une évaluation.

Le PASS en détail

Le PASS est un dispositif structuré de prise en charge de la santé des soignants. Il repose sur des pratiques harmonisées au plan national et un réseau pour apporter des réponses de proximité.

Label de référence constitué en partenariat avec le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM), il rassemble 7 associations et structures référentes d'entraide pour les soignants*. Il rassemble les compétences de l'ensemble des parties-prenantes de la chaîne soignante : médecins généralistes et spécialistes, infirmiers, kiné, sages-femmes, dentistes, pharmaciens et le réseau des USPS (Unités d'hospitalisation de Soins pour les Professionnels de Santé).

Chacune des structures est historiquement implantée dans une région différente. Elles y ont développées des initiatives propres qu'elles ont aujourd'hui décidé de mettre en commun au sein d'un programme formalisé : Le PASS. Cette complémentarité géographique est un atout pour proposer une offre cohérente de soins à l'ensemble des soignants, où qu'il se situe en France.



Avec le PASS, la France revient au niveau de pays leaders dans le domaine du soin aux soignants,

Le dispositif bénéficiant du retour d'expérience des initiatives internationales et des activités menées en France depuis près de 10 ans. Il s'inspire notamment d'organisations similaires déjà mises en place avec succès à l'étranger : le PAIMM (Programme Attention Intégrale aux Médecins Malades mis en place par la Fundacio Galatea (Catalogne) ; le PAMQ (Programme d'Aide aux Médecins du Québec) ; de nombreux pays anglo-saxons et du Nord de l'Europe...

Une urgence pour les soignants et leurs patients

Les soignants ont tendance à négliger leur propre santé, voire à développer des syndromes d'épuisement professionnels qui sont de plus en plus identifiés dans les études : 100% des soignants ressentent un épuisement soit moral (22%), soit physique (13%), soit les deux (64%) tandis que 47% font ou ont déjà fait l'expérience d'un burn out¹

C'est aussi ce que démontre l'activité des signataires du PASS. Dans certaines régions, le nombre d'appels de soignants a été multiplié par 13 entre 2010 et 2017, tandis que le nombre de médecins accompagnés a été multiplié par 5 sur la même période.

En favorisant la prévention et la prise en charge le plus en amont possible, Le PASS devrait permettre de préserver le capital « soignants » et d'obtenir un meilleur état de santé, non seulement pour les soignants, mais aussi pour tous ceux qu'ils soignent au quotidien : un soignant en mauvaise santé fera plus facilement des erreurs dans le cadre de sa profession ; à l'inverse, une bonne santé d'un soignant est souvent garantie d'un exercice de qualité². A la clé donc, une amélioration de la qualité des soins, mais aussi vraisemblablement des économies de santé³.

Retrouvez le programme et l'invitation en pièce jointe de ce mail.

Contact presse :

Pour toute demande d'interview, information complémentaire sur les membres du PASS, son fonctionnement, ou la participation au lancement du PASS,

COMM Santé – Anouk Dupré

05 57 97 19 19 – 07 62 59 25 53

Anouk.dupre@comm-santé.com

*AAPMS (Association d'Aide Professionnelle aux Médecins et aux Soignants), APSS (Association pour les Soins aux Soignants), ARENE (Association Régionale d'Entraide du Nord Est), le réseau ASRA (Aide pour les Soignants en Rhône Alpes), ASSPC (Association Santé des Soignants de Poitou-Charentes), ERMB (Entraide Régionale des Médecins de Bretagne), MOTS (Médecin Organisation Travail Santé).

¹ Baromètre 2017 360 Medics.

² Source European Association Physician Health, Paris, avril 2017

³ Le coût social du stress professionnel est estimé entre 2 et 3 milliards d'euros en France (source INRS)